REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE ROSPEZ

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 022-212202659-20251210-2025_D_079-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 20h30

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi dix décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de **M. Jacques ROBIN, Maire.**

Etaient présents :

MM **ROBIN** Jacques, **LAHUEC** Mauricette, **ABRAHAM** Gilberte, **LAERON** François, **ROBERT** Anne, **PIETO** Loïc, **LE DEUC** Martine, **SALLES-BUISSON** Véronique, **BEGUE** André, **LASBLEIZ** Pascal, **PRAT** Pierre-Yvon, **GROT** Thiphaine, **L'ANTHOEN** Nicolas.

Date de convocation
01/12/2025

Etaient Absents : LE MENER Nicole, **TRUBLET** Nadège, **MARY** 08/09/2025 Laetitia, **COULON** Jean-Emmanuel, **GEGOU** Jean-François.

Date d'affichage
01/12/2025

Procurations : LE MENER Nicole à **ROBERT** Anne

Secrétaire de séance : **ROBERT** Anne

OBJET : Question diverse : chèques cadeaux pour le personnel communal _ Noël 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L731-1 et suivants,
Vu la loi n°207-209 du 15 Février 2007 relative à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 Octobre 2003.
Considérant que l'organe délibérant de la Commune de Rospez détermine le type des actions sociales et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation de ces prestations, et peut décider d'attribuer le cas échéant des chèques cadeaux aux agents dans le cadre des fêtes de fin d'année,
Considérant dès lors que dans le cadre de ses actions en direction des familles, la Commune de Rospez souhaite offrir des bons cadeaux pour les agents titulaires et contractuels, selon les modalités suivantes :
➢ Octroi des chèques cadeaux sous forme de bons d'achat d'un montant de 150 euros par agent, divisé en fractions de 10 euros, pour un montant total de 2 240 €, frais de gestion inclus.
Monsieur le Maire précise que ces mesures d'action sociale s'appliquent à tous les agents présents dans les effectifs au jour de l'évènement considéré (à l'exclusion des personnels en disponibilité) mais ne s'applique pas aux personnels en détachement.
Monsieur le Maire rappelle que ce point a été abordé et budgété lors du vote du budget 2025, soit le 05 février 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE l'attribution de chèques cadeaux pour les agents selon les conditions énoncées ci-dessus.
ACTE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025,
AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Jacques **ROBIN**

La secrétaire de séance,
Anne **ROBERT**